**URBANISME**

**AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

**Réf. Dossier : 227/2026**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur Sébastien **Kools**,
demeurant rue des Champs 62 à 4041 Vottem.

Le terrain concerné est situé rue des Champs 62 à 4041 Vottem
et cadastré Division 6, section A, n° 455 V2.

Le projet consiste en la régularisation de la pose d'un bardage en bois sur la façade arrière de la maison,

et présente les caractéristiques suivantes :
Application des articles D.IV.40, al. 3°du CoDT :
Demande de permis impliquant un ou plusieurs écarts au permis de lotir n° 34 de Vottem, délivré le 17/09/1965 (lot 1), à savoir :

- pose d'un bardage en bois sur la façade arrière de la maison non conforme aux matériaux prescrits.

Le dossier peut être consulté **uniquement sur rendez-vous** (ville@herstal.be ou 04 256 83 13) durant les jours ouvrables de 9h à 12h et de 13h30 à 16h, le vendredi de 9h à 12h uniquement, à l'adresse suivante : Centre administratif « La Ruche », Service administratif des travaux, place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame **Fusella** Sandra, Architecte, téléphone : 04 256 83 13, mail : ville@herstal.be, dont le bureau se trouve place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 2 novembre 2026 au 17 novembre 2026 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal ;
  par courrier électronique à l'adresse suivante : ville@herstal.be

**NB : Nos bureaux seront fermés le 11 novembre 2026.**

A Herstal, le 19 octobre 2026

**Par le Collège,**

La Directrice générale f.f.,
V. **Kupper**

Le Bourgmestre,
F. **Daerden**

ADMINISTRATION COMMUNALE de HERSTAL